

### ATOUPS

- Des objectifs partagés déjà définis; pas d'initiative isolée.
- De nombreuses initiatives de développement durable au SIVOM ou à Axe Sud.
- Un PLU récent et donc cohérent avec les documents auxquels il doit s'imposer

### FAIBLESSES

- Une petite commune au sein d'un petit EPCI; un poids plus faible en matière de planification.
- Une complexité dans la répartition des compétences et de l'action publique, y compris pour les élus et fonctionnaires.

### OPPORTUNITES

- Etablir des partenariats et mener des réflexions sur les objets qui dépassent les compétences ou le territoire de Seysses mais qui seront inscrits dans l'Agenda 21 (transports, trame verte et bleue...).
- Générer des économies d'échelles pour certaines politiques sectorielles qui trouvent leur limite dans le périmètre communal (culture, sports, cf. fiche 4.3)

### MENACES

- Perte d'une identité et d'une dynamique locales, noyées dans une échelle plus grande (et pourtant nécessaire pour traiter certaines problématiques du développement durable)
- Un écueil général de l'intercommunalité : certains regroupements se font plus sur une logique politique que sur une cohérence territoriale. A éviter



# Cohérence des politiques



Situation de l'intercommunalité en Haute-Garonne au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (extrait)

Source: Lettre électronique des services de l'Etat en Haute-Garonne, mars 2011

## Données de cadrage : le "mille-feuilles" institutionnel

La métaphore pâtissière du mille-feuilles traduit l'imbrication de nombreux échelons administratifs, avec des compétences spécifiques, sur un même territoire. Ainsi, avec le phénomène de décentralisation, les communes, départements et régions se voient confiées de plus en plus de compétences. Phénomène amplifié par la création de nouvelles structures: intercommunalités à fiscalité propre (comme Axe Sud), regroupements sur des compétences précises (syndicats tels que le SIVOM de la Saurdrone), pays, parcs naturels...

D'autres échelons encore sont créés spécifiquement pour mettre en œuvre une politique: Schéma de Cohérence Territoriale par exemple. Cet enchevêtrement de compétences est la traduction d'un principe de gouvernance: la subsidiarité. C'est la volonté de confier une responsabilité à l'échelon, capable de s'en saisir, le plus proche du citoyen.

Ceci présente de nombreux avantages, notamment la mise en œuvre de projets cohérents avec les caractéristiques locales (Agenda 21 par exemple) mais implique une organisation parfois compliquée et porteuse de frictions. Concernant l'Agenda 21 de la Ville de Seysses, la double difficulté consiste à être compatible avec l'ensemble des textes qui régissent le territoire de Seysses et d'associer les partenaires adéquats sur les questions qui dépassent le ressort strictement communal. En revanche, les nombreux documents prospectifs: SCOT, PLH, SAGE... définissent des objectifs partagés qui viendront orienter l'Agenda 21 seyssois et limitent les risques de mener des initiatives isolées et inefficaces.

### Un exemple avec l'habitat

Le SCOT définit des objectifs d'intensification pour le logement en cohérence avec le PDU, le SDC ou encore la prise en compte de la TVB. Le PLH de la CC Axe Sud traduit ces orientations et fixe des objectifs en tenant compte de la loi SRU. Chaque commune doit proposer un PLU hérité du POS qui tienne compte de ce PLH intercommunal.

Enfin, l'Agenda 21 doit être compatible avec l'ensemble des textes ci-dessus.

### Traduction en Français

On prend en compte l'augmentation de la population à l'échelle de l'agglomération toulousaine. On prévoit donc une augmentation du nombre de logements sur certaines zones, en tenant compte des transports, des commerces ou encore des espaces naturels. L'échelon intercommunal (Axe Sud) a la compétence pour mettre en œuvre une politique de l'habitat qui permette notamment d'atteindre 20% de logement social par commune, prévus par la loi. Les communes doivent prendre des mesures adaptées dans leur règlement d'urbanisme pour s'y conformer.

L'Agenda 21 tient compte de tous ces éléments et ne doit pas définir d'orientations contraires.

## Quelques chiffres pour réfléchir

- Une commune de Haute-Garonne appartient en moyenne à 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale - Seysses appartient à 10 EPCI
- 2018 : c'est la date limite pour la réorganisation des intercommunalités.

## Les politiques et les actions : zoom sur Axe Sud

A travers l'ensemble des fiches du diagnostic, l'accent a été mis sur certaines politiques et actions d'entités autres que la commune de Seysses, mais qui ont un rôle capital sur des questions de développement durables: le SIVOM de la Saurdrone, la Communauté de Communes d'Axe Sud en sont les exemples les plus « proches » de l'échelon local. Afin d'assurer la cohérence des politiques et des territoires, les élus municipaux sont les représentants désignés dans ces structures intercommunales. Or, la réforme des collectivités territoriales pour la période 2008-2014 prévoit plusieurs modifications pour les collectivités territoriales, en conférant notamment au préfet le rôle d'établir un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma pourrait impacter la CC Axe Sud.

### L'avenir d'Axe Sud

La réorganisation du paysage intercommunal de la région toulousaine est complexe et polémique. Le SDCI devait être défini avant la fin de l'année 2011 mais la décision a été reportée. Concernant Axe Sud, plusieurs interrogations demeurent: y aura-t-il obligation d'intégrer une intercommunalité plus vaste et si oui laquelle (Muretain ou Grand Toulouse)? Cette question n'est pas anodine: d'un côté cette incertitude ne permet pas une réflexion trop prospective (notamment sur la politique de développement économique); d'un autre côté l'intégration à une autre intercommunalité va engendrer une nouvelle politique fiscale qui risque de rompre avec la volonté d'Axe Sud jusque à présent (un équilibre budgétaire grâce notamment à l'apport de Roques via ses professionnels)

### Axe Sud et l'Agenda 21 de Seysses

La CC d'Axe Sud n'a pas engagé d'Agenda 21 intercommunal. Pour autant, il s'agit d'un acteur clé du futur Agenda 21 de Seysses, en matière de culture, de gestion des déchets, d'emploi, de petite enfance... En outre, la CC a initié plusieurs actions ou réflexions sur l'éco-responsabilité:

- Collecte des déchets: des investissements pour des bennes à ordures limitant les émissions de GES, une formation à l'éco-conduite, des bacs d'origine végétale pour les institutions. Un partenariat avec EMMAUS en prémisses de la mise en place d'une ressourcerie, en projet pour 2013.
- Bâtiments: insertion de clauses environnementales et sociales dans les marchés (ex: construction d'une crèche avec géothermie, panneaux photovoltaïques...).
- Espaces verts : 1 véhicule électrique.
- Restauration: de grosses difficultés pour les 20% de bio, car il est difficile de diminuer l'empreinte écologique des fournisseurs.
- Petite enfance: les initiatives écoresponsables se heurtent à la réglementation (règles d'hygiène) et à la culture professionnelle.
- Ecole de musique: le service le moins gourmand car l'école n'est occupée que pendant les cours, avec des instruments sans électricité. Un travail sur la lumière et une réflexion sur la climatisation.
- Services administratifs: une personne, initialement recrutée pour l'étude d'optimisation de la collecte des déchets, va entamer une réflexion et une sensibilisation en interne.

## Paroles de Seyssois(es)

- La CC Axe Sud est enclavée entre la CAM d'un côté et la CUGT de l'autre; les incertitudes liées à son avenir ne facilitent pas la projection en avant en matière économique. Seysses a donc tendance à une politique économique isolée. (habitants, élus et techniciens)
- Il faut garder à l'esprit que l'Agenda 21 connaît des limites: budgets, respect des textes qui s'imposent à lui... La participation ne pourra pas rompre avec des objectifs fixés à des échelons supérieurs (élus et techniciens de la Ville)